

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 480

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 49

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 58 :

« *Art. L 162-23-8. – I. La part prévue au 2° du I de l'article L. 162-23, affectée à la dotation nationale de financement... (le reste sans changement) ».*

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.